



Doc. 14863
09 avril 2019

Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire: principaux défis pour l'avenir

Amendement¹ n° 28

M. Piero FASSINO, Italie, Groupe des socialistes, démocrates et verts
M. Andreas NICK, Allemagne, Groupe du Parti populaire européen
M. Andrej HUNKO, Allemagne, Groupe pour la gauche unitaire européenne
Mme Ioanneta KAVVADIA, Grèce, Groupe pour la gauche unitaire européenne
M. Alvisè MANIERO, Italie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Dans le projet de résolution, paragraphe 15.3, remplacer les mots «selon un calendrier fixé;» par les mots suivants:

«; un délai strict doit être défini pour chaque mesure, d'un commun accord entre les trois parties;»

Déposé par:

FASSINO Piero, Italie, SOC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
MANIERO Alvisè, Italie, NI
NICK Andreas, Allemagne, PPE/DC

1. 2019 - Deuxième partie de session

